

## ÉOLIENNES ET PAYSAGE : LE DIVORCE

« Un monde artificiel pénètre le monde naturel et l’empoisonne. Nous ne pensons plus qu’en termes de «chevaux-vapeur ». Nous ne pouvons regarder une cascade sans la transformer mentalement en énergie électrique ».

Spengler/ »L’homme et la technique » (1931)

oooooooooooooooo

Faute d’une véritable politique d’économie en ce domaine, la consommation électrique en France nous conduit à l’impasse d’une production toujours croissante. D’autre part, EDF exporte près de 10 % d’électricité excédentaire dans des conditions financières contestées et aux dépens d’espaces naturels remarquables quand il faut tirer des lignes à haute-tension au travers des Alpes ,des Pyrénées ou des. espaces bocagers.

oooooooooooooooo

Quelques chiffres nécessaires à la réflexion :-données 2008-France-

\* Production totale : 549 TW/h (dont éolien 5,6 TW/h # 1% du total – nucléaire 418 TW/h )

\* Exportation nette : 46,6 TW/h

La production d’électricité en France est à l’origine de 8 % des gaz à effet de serre (GES). Si l’éolien fournit 10 % de la production, on peut espérer une réduction des GES inférieure à 1 % du total des émissions.

(Source RTE, Réseau de Transport d’Electricité)

oooooooooooooooo

Aussi la production par les sources d’énergie renouvelable doit être considérée au regard des richesses naturelles et culturelles. On ne peut installer de micro-centrales sans se soucier de la vie des ruisseaux et des rivières. On ne saurait pas davantage accepter les éoliennes sans réserves.

On sait que les promoteurs de centrales d’éoliennes -et non de « fermes » ou de « parcs », mots abusivement employés ici pour leur connotation bucolique, démarchent les maires des petites communes en leur faisant miroiter des taxes professionnelles mirobolantes ; le monde rural s’y montre souvent plus sensible qu’aux arguments esthétiques et naturalistes des défenseurs du patrimoine. Il en oublie même l’apport du tourisme vert, rendu caduc par la multiplication des machines.

Un journal de la Haute – Loire rapportait l’avis d’un promoteur éolien qui considérait pouvoir installer 500 machines dans ce département de 4977 km<sup>2</sup>, soit une tous les 10 km<sup>2</sup> !

Première question : combien de machines peut-on prévoir sur notre territoire ? Même si l’on s’en tient à produire 10 % de l’électricité par les éoliennes, on en arrive à des milliers (de 10 à 15 000). Leurs promoteurs se donnent un objectif de 25 000 MW pour 2020 (6 000 off-shore). On imagine la prolifération générale.

Or, elles sont souvent érigées dans les lieux les plus sublimes de notre territoire. De plus, tous les sites ventés ne se répartissent pas uniformément : c’est dire qu’à terme, l’Auvergne, par exemple, serait constellée de mâts métalliques, (800 suivant la revue « Massif Central »), balisés par des lumières nocturnes pour la navigation aérienne, visibles à des kilomètres alentour et sources de bruits lancinants.

.../...

L’installation de ces énormes pylônes nécessite des voies d’accès à caractéristiques routières permettant l’apport de pièces pesant des dizaines de tonnes et de centaines de m<sup>3</sup> de béton pour les fondations (sept. 2007 : installation en Allemagne de deux éoliennes Nordex de 2,5 MW – hauteur totale du mât 120 m – diamètre de la base 8 m – poids des deux mâts 130 tonnes d’acier plus 800 m<sup>3</sup> de béton). En France, le modèle le plus courant (de 2 MW) pèse 250 T, dont 72 T pour la nacelle, des pales longues de 45 m (l’équivalent d’un immeuble de 15 étages) ont un poids de 7 T.

En outre, ces travaux causent souvent des dégâts irréversibles au système hydraulique local par la perturbation des réseaux de ruissellement et des tourbières, souvent présentes dans tous les massifs anciens : Alsace, Auvergne, ou Pilat.

Ceci, dans des sites souvent encore préservés de l'agression industrielle et qui, dès lors, perdent toute virginité naturelle, tout intérêt patrimonial et toute poésie.

oooooooo

Il est alors nécessaire de comprendre comment les éoliennes ne peuvent s'intégrer à un paysage. Au-delà de la subjectivité et du lieu commun selon lequel – « la beauté du paysage est affaire de goût » – leur étrangeté s'explique par différents facteurs :

□ Comparons d'abord l'inopportunité paysagère des éoliennes à la laideur avérée des pylônes.

Elles balisent les crêtes tandis que leur implantation épouse souvent le relief à mi-pente: ainsi entre la vallée du Rhône et Saint-Etienne.

Leurs hauteurs n'ont rien de semblable ; les plus hauts pylônes atteignent 50 m, les plus courants 35 m. les éoliennes récentes dépassent les 140 m : fin 2007, Enercon construit deux éoliennes à Emden, deux mâts de 131 m, hauteur totale 198 m. On est aux antipodes du charmant moulin d'Alphonse Daudet ou des discrètes éoliennes domestiques. Ces machines sont visibles à 10 Km., les placer à 500 m. d'une habitation équivaut à un obstacle visuel de 26 m. à 100m.

Leur mât peint d'un blanc cru contraste avec le cadre naturel, alors que les pylônes offrent une certaine « transparence » grise, sur fond végétal ou minéral.

Les pylônes restent immobiles alors que les pales, par leur mouvement giratoire, forcent le regard. comme autant de faux coupant l'air.

De plus on constate que leur hauteur croît sans cesse.

Enfin, et on l'oublie souvent, les éoliennes ne font disparaître aucun pylône, elles s'y ajoutent.

Par ailleurs, leur apport d'électricité oblige RTE à renforcer les lignes.

Prétendre alors les insérer dans le paysage relève de la bonne intention mais aussi de la pure rhétorique car, paradoxalement, les éoliennes sont à la fois étrangères et banales, étrangères à notre patrimoine historique et à nos paysages naturels, et banales dans leur forme stéréotypée: du Danemark à l'Espagne, elles imposent leur monotone uniformité technique quel que soit le contexte géographique local

.../...

□ Leur texture métallique lisse et leur couleur froide, sont absentes du milieu naturel. Le blanc des mâts réfléchit 80 % de la lumière, bien davantage que la pierre de taille (40 %), la brique (25 %) ou le gris foncé du basalte (2,5 %). S'y ajoute leur éclairage nocturne intermittent et perturbant la pureté de la nuit.

□ Par la rationalité de leur silhouette, elles s'insèrent aisément dans les lieux marqués par l'activité moderne : les grands ports, les zones industrielles, les secteurs autoroutiers. Leur verticalité rejoint celle des objets fréquents en ces lieux : phares, cheminées, colonnes de distillation, antennes, portiques etc.

Cette même forme épurée les coupe de toutes les traditions du bâti local. Issues de l'ingénierie, elles ne se rattachent à aucune construction rurale dont l'insertion architecturale passe le plus souvent par le respect d'une modestie bienséante : la maison du Parc du Livradois-Forez ou celle du PNR du Pilat se fondent dans leur village alors que les barres de béton des stations de ski de Flaine ou des Orres jurent dans leur cadre.

Les matériaux utilisés par l'architecture reflètent le plus souvent la géologie locale, ce n'est évidemment pas le cas des éoliennes. Or l'héritage des formes associé à celui des matériaux locaux est une constante de l'architecture rurale. Nos paysages ne s'accommodent que difficilement de l'étrangeté. Une éolienne n'a pas le charme insolite de la pagode de Chanteloup, ni la force de la chapelle de Ronchamp.



« Le monde évolue, donc les mentalités doivent évoluer aussi. L'homme doit s'habituer à ce que son univers soit partout celui d'engins industriels visibles dont l'existence est normale et qui font partie de la nature ». Si l'on ne veut pas faire de la politique de protection des sites un concept vide de sens, la sauvegarde de notre identité paysagère exige d'écarter les éoliennes industrielles des hauts lieux historiques et des espaces naturels encore préservés. Ils sont sources de contemplations et de paix intérieure. « Il est souhaitable que la majorité des sites encore vierges le demeurent » demandait la Directive d'aménagement nationale relative à la protection et l'aménagement de la montagne.

La démarche spéculatrice doit s'effacer devant la sensibilité, la seconde aussi vitale que la première. Notre territoire n'appartient pas exclusivement aux financiers et aux techniciens ni même aux élus locaux ; les poètes, les peintres, les rêveurs, les randonneurs sont usagers tout aussi légitimes des paysages. Rien n'autorise une industrie à exercer une forme d'impérialisme.

On est en droit de préserver la noble austérité du Mézenc , la douce élégance pastorale des Hautes-Chaumes du Forez mais aussi les paysages plus modestes. On peut aussi préférer la montagne Sainte-Victoire telle que l'a peinte Paul Cézanne et non hérissée d'indiscrètes machines électriques !

Ph. Peyroche

Membre de la Commission départementale des Sites de la Loire

Membre de la Commission régionale Rhône-Alpes du Patrimoine et des Sites (2003-2008)

Délégué de la Frapna Loire à la Commission Urbanisme et Paysages du PNR du Pilat

(\*) Pour plus d'informations techniques et économiques, consulter le site internet de M. Jancovici :

<http://www.manicore.com>

Pour l'analyse esthétique celui de l'Académie des Beaux-Arts : <http://www.academie-des-beaux-arts.fr>

Pour l'analyse du paysage – Faye Tournaire – « Sites et sitologie » – Pauvert éditions

– Atlas des paysages de la Loire – Conseil général

-Atlas des paysages ruraux -P. Brunet –Ed de Monza

– Etude du Pays de Bourdeaux -DIREN Rhône-Alpes